

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/11

Financement des investissements : à qui cela profite-t-il ?

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1) Les montants suivants ont été investis :

Année	2009			2010		
	Dépenses	Recettes	Total	Dépenses	Recettes	Total
Municipalité SID	3'614'751	524'982	4'139'733	8'104'763	1'011'057	9'115'820
	1'001'543	28'601	1'030'144	879'065	-	879'065
	4'616'294	553'583	5'169'877	8'983'828	1'011'057	9'994'885

Pour les réponses 2 à 5, la statistique a été réalisée uniquement sur les investissements 2010 de la Municipalité, année principale des réalisations lancées dans le cadre du plan de relance.

- 2) Montant attribué à des entreprises avec siège social à Delémont : Fr. 5'764'910.-
- 3) Montant attribué à des entreprises avec siège social dans l'agglomération : Fr. 627'375.-
- 4) Montant attribué à des entreprises avec siège social dans le reste du Canton, ainsi qu'à Moutier : Fr. 158'338.-
- 5) Montant attribué à des entreprises avec siège social en Suisse : Fr. 1'554'141.-
- 6) Les deux raisons principales qui ont conduit à confier des adjudications à des entreprises externes à notre région sont :

- l'impossibilité de fournir les prestations ou le matériel souhaités, tels qu'un toboggan, du matériel informatique, du matériel scénique, une machine-outil de fauchage, un camion-échelle CSP et diverses études spécialisées, etc.

- les travaux en relations avec le crédit d'étude d'agrandissement du Collège confiés aux bureaux d'architectures et d'ingénieurs ayant remportées le concours d'architecture.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 mars 2011